



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1401

1 août 2019

- **Politique : Préséance à la chambre basse du dossier de mise en accusation du président Jovenel Moïse**
- **PetroCaribe : Plainte contre Jovenel Moïse pour faux et usage de faux, usurpation de titre, corruption et escroquerie**
- **La Saline : L'ancien député Arnel Bélizaire appelé à témoigner dans l'affaire du massacre de La Saline**
- **Environnement : Des dispositions pour se préparer contre d'éventuels cyclones en Haïti**

>> Politique : Préséance à la chambre basse du dossier de mise en accusation du président Jovenel Moïse

Le dossier de la mise en accusation du président Jovenel Moïse, en souffrance depuis plus de 6 mois à la chambre basse doit d'abord être épuisé avant toute séance de ratification ou non du nouveau gouvernement, préconise le député Abel Descollines membre du groupe minoritaire dans une interview à l'agence en ligne AlterPresse. La commission qui devrait analyser les documents du premier ministre nommé, Fritz William Michel tarderait à être constituée. La paralysie de la chambre des députés depuis plus d'un mois en est le principal motif. « La séance de ratification ou non du premier ministre nommé n'est pas à l'ordre du jour. D'autres séances doivent se tenir préalablement, comme celle de mise en accusation de Jovenel Moïse », a confirmé son président Gary Bodeau (actuellement malade), dans une interview à la station Radio Métropole. Cette mise en accusation souhaitée par 14 députés avait refait surface après la publication le 31 mai du deuxième rapport de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif qui épingle Jovenel Moïse dans l'utilisation de « stratagèmes de détournements de fonds », à travers sa firme « Agritrans ». Le premier ministre nommé, Fritz William Michel multiplie les négociations notamment avec les dirigeants des

blocs politiques au parlement, en vue de chercher à s'assurer d'un vote favorable à sa déclaration de politique générale. Jovenel Moïse souhaite la ratification du nouveau premier ministre afin de mettre un terme à la paralysie politique et de répondre aux besoins urgents de la société haïtienne en matière de sécurité alimentaire, de création d'emplois et d'infrastructures. « Le compte officiel Twitter du Premier ministre nommé est : @fritzwmichel et en opération seulement depuis le 22 juillet 2019. Antérieurement, il n'a jamais eu de compte sur ce réseau. De ce fait, tout autre compte, utilisé en son nom, quel que soit son objet, est réputé faux », souligne le Bureau du premier ministre nommé, face à ses publications très embarrassantes découvertes sur Twitter. Pour aller plus loin :

[Des publications très embarrassantes pour Fritz William Michel découvertes sur Twitter](#)

Il s'en serait pris, par le passé, à la presse et l'opposition, à travers des tweets insultants, comme : « L'opposition haïtienne est composée de malfrats, de voyous, d'intimidateurs et de hors la loi... La presse haïtienne est un vaste repère de voyous et de bandits... », entre autres.

>> PetroCaribe : Plainte contre Jovenel Moïse pour faux et usage de faux, usurpation de titre, corruption et escroquerie

Mandaté par un groupe de 50 jeunes diplômés en génie civil, l'ingénieur Gaétan Jean a déposé une plainte le 29 juillet, au parquet près du tribunal civil de Port-au-Prince, contre Jovenel Moïse, pour faux et usage de faux, usurpation de titre, corruption et escroquerie, en relation avec l'affaire PetroCaribe. Cette démarche est professionnelle et non politique,

tient-il à souligner. Jovenel Moïse, soupçonné d'usurper le titre d'ingénieur, il aurait bénéficié d'un contrat du Ministère des travaux publics, transports et communications, à travers son entreprise « Agritrans », pour des travaux publics dans le Nord d'Haïti, dans le cadre de ce programme. Dans la plainte, les anciens Ministres des travaux publics,

Jacques Rousseau et de l'économie et des finances, Wilson Laleau, sont également accusés d'association de malfaiteurs, de corruption et d'escroquerie, pour avoir ordonné le financement du projet en question, en dépit des suspicions. Des professionnels en ingénierie peinent à trouver des contrats, même après avoir mis en place leurs bureaux d'études, alors que des gens, qui ne sont pas allés dans des écoles de génie, se donnent le droit d'utiliser le titre d'ingénieur pour décrocher des contrats, s'insurge Gaétan Jean, qui se dit choqué par cette pratique. Au cas où la justice

haïtienne ne prendrait aucune décision contre le président de la république, le plaignant menace d'usurper à son tour, le titre d'avocat, en signe de protestation contre ce laxisme. Il est aussi soupçonné d'avoir utilisé « des stratagèmes de détournement de fonds publics », selon les rapports d'audit de la Cour des comptes. Des manifestations ont eu lieu, le 28 juillet (104^e anniversaire du premier débarquement des marines étasuniens en Haïti), devant l'ambassade américaine à Port-au-Prince, pour continuer d'exiger la démission de Jovenel Moïse.

>> L'ancien député Arnel Bélizaire appelé à témoigner dans l'affaire du massacre de La Saline

L'ancien député Arnel Bélizaire, qui s'est exprimé publiquement sur ses liens avec certains individus inculpés dans le massacre de La Saline en novembre 2018, devra répondre le 31 juillet 2019 aux questions du juge d'instruction en charge du dossier, Chavannes Étienne. L'ancien député de Delmas sera entendu comme témoin selon l'ordonnance émise et parvenue aux médias le 29 juillet. Le document mentionne spécifiquement les noms de Jimmy Cerisier alias « Barbecue », Grégory Antoine alias « Ti Greg » et Iscar Andris, poursuivis pour « viol, assassinat, tentative d'assassinat et vol à main armée ». Jimmy Cerisier et Iscar Andris sont des chefs de gangs et Grégory Antoine, un ancien policier national dont les noms figurent dans plusieurs rapports, comme les instigateurs du massacre de La Saline qui a fait plus de 70 morts. La Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) recommande l'arrestation de plus de 70 personnes pour des actes répréhensibles en lien avec cette tuerie, y compris deux responsables étatiques :

Fednel Monchéry, Directeur général du ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales et Joseph Pierre-Richard Duplan, délégué départemental de l'Ouest. Le juge Étienne a émis une interdiction de départ, le 22 juillet contre ces deux personnalités, en référence au rapport d'enquête de la DCPJ. Il s'agit d'empêcher ces deux hauts fonctionnaires de laisser le territoire national, soit par voie aérienne, soit par voie maritime, ou terrestre. Pour le moment, aucune arrestation n'a été effectuée. Au delà des multiples interventions des organismes nationaux de défense des droits humains autour du dossier de La Saline, cette affaire a également des résonances internationales. Dans un rapport, adressé au Conseil de sécurité de l'ONU, rendu public le 17 juillet, le Secrétaire général António Guterres, recommande aux autorités nationales « de prendre rapidement des mesures, pour que les responsables des crimes, perpétrés à La Saline, répondent de leurs actes devant la justice ».

>> Environnement : Des dispositions pour se préparer contre d'éventuels cyclones en Haïti

Des mesures sont prises pour renforcer les moyens de prévention par rapport à d'éventuels cyclones sur le territoire national, a fait savoir le responsable de la Direction de la protection civile (DPC), Dr. Jerry Chandler, lors d'une conférence de presse, le 26 juillet. Des membres de conseils municipaux, des coordonnatrices et coordonnateurs techniques départementaux, des délégués départementaux, des cadres de la protection civile ont été formés, à travers différents exercices de simulation, des campagnes d'éducation et de sensibilisation, par rapport aux comportements à adopter en cas de catastrophes naturelles. De telles dispositions devraient leur permettre d'améliorer leurs connaissances en matière de réduction des risques de catastrophe, explique J. Chandler. Avec l'appui des partenaires, les équipes de terrain disposeront de véhicules 4x4. 15 personnes ont été formées, afin d'être capables d'utiliser des drones pour effectuer des évaluations rapides. Un atelier a été

également organisé le 26 juillet, sur le thème « Fonctionnement des centres d'opérations d'urgence et communication en situation de crise ». Ces exercices de simulation au niveau départemental « permettent aux communes de s'entraider. Le dernier exercice de simulation s'est déroulé à la mi-juillet, dans le Nord-Est, avec l'implication de toutes les communes de ce département. Le prochain nous conduira dans le Sud ». Pendant la saison cyclonique, qui s'étend du 1er juin au 30 novembre, la protection civile prévoit trois dépressions et deux phénomènes nommés Andrea et Barry. Ils ne devraient pas représenter de danger pour Haïti. Par ailleurs, une légère secousse sismique, de magnitude 3.3 sur l'échelle de Richter, s'est produite tôt, le 30 juillet, dans le département du Sud-Est, notamment à l'ouest de Bainet. Aucune perte en vie humaine, ni dommage matériel n'ont été signalés.

A lire également :

- [Haïti-Corruption : Un nouveau livre réunit 39 enquêtes post-séisme](#)
- [Haïti : Quand Jovenel Moïse fait appel à ses patrons](#)
- [Haïti : Il y a 50 ans, Raymond Jean-François, activiste politique et intellectuel brillant, assassiné par la dictature de Duvalier](#)